

deteriorating quality of the assets held by CCB's U.S. Agency. The assessment was based on predictions of further declines in oil prices and a sharp cutback in exploration. Both factors would adversely affect the drilling rig borrowers. The analysis concluded that most of these drilling rig operators would be unable to have their existing contracts renewed when they expire two or three months hence. It is believed that FRB identified U.S. \$108,500,000, almost half of the assets, as either sub-standard or doubtful. The capital base of the Bank at the time was about \$115-\$120 million. The OIGB was informed by the FRB of its findings on February 20. The FRB Inspection Report entitled *Examination for Branches and Agencies of Foreign Banks*, was released and sent to the Bank and the OIGB on February 22. The Committee has not been able to obtain a copy of this report. The OIGB responded to the Committee's request by asking the Committee to direct its request to CCB. The Bank declined to provide it on the basis that it is a confidential document, and its release could be construed by U.S. authorities as a violation of confidentiality.

Following the initial contact with the FRB, the OIGB contacted CCB about the matter. A meeting was then scheduled for March 14 between CCB and the OIGB to discuss a proposed solution. It is unclear whether the FRB had advised the Bank of a course of action to be followed or of sanctions it might take, such as the issuance of a "Cease and Desist Order" in the event that CCB failed to resolve the problem to the satisfaction of the FRB. Nevertheless, between February 20 and March 14, the Bank re-examined its assets in light of the FRB inspection Report. On March 14, instead of discussing a solution with the OIGB, the President and Chief Executive Officer of CCB informed the Assistant Inspector General of Banks that the Bank was writing down about \$90 million of assets. CCB would be effectively insolvent and financial assistance would thus be required.

In his testimony before the Committee on May 9, the Governor of the Bank of Canada, Mr. Gerald Bouey outlined three reasons why the support group was arranged to provide financial assistance to CCB. These reasons related to the preservation of the Canadian banking record, the maintenance of confidence, and the preservation of regional banks.

"I think the system has, over the years worked pretty well, and it has worked pretty well even since we have had somewhat more banks."¹

"I think the banks were invited to participate because it was felt that they had an interest in confidence in the Canadian banking system, as looked on both by Canadians and by people outside the country, and I think that is why they agreed to participate."²

1 House of Commons, *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs*, Issue No. 34, May 8, 1985.

2 Ibid.

FRB de San Francisco faisait part au BIGB de la détérioration de la qualité des actifs détenus par l'agence américaine de la BCC. L'évaluation tenait compte de prévisions indiquant une nouvelle baisse des prix du pétrole et une réduction importante de l'exploration. Ces deux facteurs affecteraient les emprunteurs pour du matériel de forage. L'analyse concluait que la plupart des exploitants de matériel de forage ne seraient pas en mesure d'obtenir le renouvellement de leur contrat à l'échéance dans deux ou trois mois. On estime que la FRB a désigné près de la moitié des actifs (108 500 millions de dollars U.S.) comme étant de mauvaise qualité ou douteux. À cette époque, la base en capital de la Banque était d'environ 115 à 120 millions de dollars. Le 20 février, la FRB communiquait ses conclusions au BIGB. Le rapport d'inspection de la FRB, intitulé *Examination for Branches and Agencies of Foreign Banks*, était publié et transmis à la Banque et au BIGB le 22 février. Le Comité n'a pas réussi à obtenir copie de ce rapport, le BIGB ayant prié le Comité d'en faire la demande directement à la BCC. La Banque a refusé de donner suite à la demande sous prétexte qu'il s'agissait d'un document confidentiel dont la divulgation pourrait être interprétée aux États-Unis comme une violation du caractère confidentiel du rapport.

Après avoir été informé de ce fait par la FRB, le BIGB a communiqué avec la BCC; une réunion a alors été prévue pour le 14 mars pour discuter d'une solution proposée. Il est difficile d'établir si la FRB avait informé la Banque des mesures à prendre ou des sanctions qui pourraient être prises, comme l'émission d'une ordonnance de cesser une pratique et de remédier à la situation au cas où la BCC ne réussirait pas à corriger le problème de façon satisfaisante pour la FRB. Néanmoins, entre le 20 février et le 14 mars, la Banque a réexaminé ses actifs à la lumière du rapport d'inspection de la FRB. Le 14 mars, le président et chef de la direction de la BCC rencontrait l'Inspecteur général adjoint des banques et plutôt que d'amorcer une discussion de solution avec lui, l'informait de la décision de la Banque de réduire ses actifs d'environ 90 millions de dollars. À ce moment, la BCC deviendrait effectivement insolvable et aurait besoin d'une aide financière.

Témoignant devant le Comité le 9 mai, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a donné trois raisons qui ont incité le groupe de soutien à fournir un soutien financier à la BCC. Ces motifs se rapportaient à la préservation du dossier des banques canadiennes, au maintien de la confiance et à la préservation des banques régionales.

"Je crois que le système a fonctionné jusqu'ici d'une façon assez satisfaisante, et même depuis que nous avons un certain nombre de nouvelles banques."¹

"Si l'on a invité les banques à participer cette fois-ci, c'est qu'on a jugé qu'elles avaient tout intérêt à ce que le système bancaire canadien continue à inspirer confiance à la fois aux Canadiens et aux gens de l'étranger, et je crois que c'est la raison pour laquelle elles ont accepté de participer."²

1 Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques*, n° 34, 8 mai, 1985.

2 Ibid.